

## LIVRE 0 - INTRODUCTION

# PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU SICOVAL



2018

La communauté d'agglomération du Sicoval a disposé d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET) 2012-2020, voté en 2012. Depuis, la Loi relative à la Transition énergétique pour une croissance verte a transformé les PCET en Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET), intégrant désormais la qualité de l'air et renforçant les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), à horizon 2030. Par ailleurs, la loi impose aux métropoles et EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, d'élaborer un PCAET sur leurs territoires.

Par délibération en date du 7 novembre 2016, la communauté d'agglomération du Sicoval a donc décidé d'élaborer son Plan Climat Air Energie Territorial, en intégrant la révision du PCET en cours, ainsi qu'une démarche spécifique « *Cit'ergie* », en ayant recours à des modalités de concertation adaptées et innovantes.

L'élaboration du PCAET a été engagée au printemps 2018. Des diagnostics pertinents ont été produits et une double concertation a été mise en œuvre : en interne, auprès des services et des élus concernés ; en externe, auprès des citoyens, des entreprises et des acteurs du territoire.

Par délibération du 8 octobre 2018, la Stratégie Climat, indiquant les enjeux et la stratégie territoriale fixant les ambitions mesurables à atteindre à l'horizon 2050, et le programme d'action du PCAET, décliné sur les bases et modalités de la Stratégie Climat, ont été adoptés.

#### Le PCAET se compose de plusieurs éléments :

- **Livre I : Diagnostic territorial** : état des lieux sur les émissions de gaz à effet de serre, les polluants atmosphériques, la séquestration de dioxyde de carbone, la consommation énergétique, la production d'énergies renouvelables, les réseaux de transport et de distribution d'énergie, la vulnérabilité du territoire au changement climatique ;
- **Livre II : Stratégie territoriale** : qui fixe des ambitions mesurables à atteindre à l'horizon 2030 et 2050 et décrit le dispositif de suivi et d'évaluation du plan d'action ;
- **Livre III : Plan d'actions 2019-2024** : comportant plus de 50 actions relevant des champs d'intervention de la collectivité, de son exemplarité et de la mobilisation des acteurs territoriaux et des partenaires ;
- **Livre IV : Rapport environnemental** comportant 7 volets, permettant de garantir à ce projet de territoire un développement équilibré et cohérent, sans porter préjudice aux enjeux environnementaux et sanitaires identifiés.

❶ Résumé non technique	❷ Démarche d'évaluation environnementale, Objectifs du PCAET et Articulation avec les autres plans, programmes et documents d'urbanisme	❸ Etat initial de l'environnement
❹ Exposé des motifs	❺ Effets probables notables attendus et recommandation de mesures suivant un principe E-R-C	❻ Critères, indicateurs et modalités de suivi environnemental
		❼ Méthodologie de l'évaluation environnementale stratégique

Le résumé non technique du Rapport environnemental (Volet 1 du Livre IV) constitue un document synthétique accessible de l'ensemble de ce dossier.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**L'an deux mille seize le sept novembre**

Les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, à 20 h 30, sous la présidence de Jacques OBERTI.

**Date de convocation** : le 31 octobre 2016

**Etaient présents** :

Jacques OBERTI - Gérard BOLET - Arnaud LAFON - Christophe LUBAC - Michèle GARRIGUES - Alain CAZAL - Bruno MOGICATO - Mireille GARCIA - Alain SERIEYS - Bernard DUQUESNOY - Jean-françois ROUSSEL - Françoise EMERY - Laurent CHERUBIN - Christine GALVANI - Catherine GAVEN - Claudia FAIVRE - Béatrix HEBRARD DE VEYRINAS - Bernadette SANMARTIN - Karine ROVIRA - Pablo ARCE - Henri AREVALO - Béatrice BERTHELOT - François AUMONIER - René BAUDOUIN - Didier BELAIR - Patrice BROT - Roselyne BROUSSAL - Maryse CABAU - Bruno CAUBET - Jacques CHARRIE - Laurent CLABE NAVARRE - Jean CHEVALIER - Claude DUCERT - Roselyne FEYT - André FOURNIE - Jean-Pierre HARDY - Christian HUGUES - Michel INTRAND - Michel LEGOURD - Denis LOUBET - Jean-Daniel MARTY - Véronique MAUMY - Marie-Thérèse MAURO - Joël MIELLET - Pierre MULLER - Patrick PARIS - Georges RAVOIRE - Patrice ROBERT - Pierre-Yves SCHANEN - Jacques SEGERIC - Claudette SICHU - Pierre SANS - Marc TONDRIAUX - François-Régis VALETTE - Mireille ARNOULT - Sylvère VIE

**Absents excusés** :

Georges SALEIL - Marie-Pierre DOSTE - Eric BORRA - Dominique SANGAY - Frédéric LEGAY

**Pouvoirs** :

Laurent FOREST a donné pouvoir à Roselyne FEYT - Irène BACLE a donné pouvoir à Patrick PARIS - Sylvie BORIES a donné pouvoir à Marc TONDRIAUX - Christine MARTINEZ a donné pouvoir à Jean-françois ROUSSEL - Valérie LETARD a donné pouvoir à Christophe LUBAC - Marie-Ange SCANO a donné pouvoir à Claudia FAIVRE

Secrétaires de séance : Karine ROVIRA

**Nombre de membres :**      **En Exercice : 67**      **Présents : 56**      **Votants : 52**

**Refus de vote : 10**      **Contre : 4**      **Abstention : 1**      **Pour : 47**

**Objet : Elaboration du plan climat air énergie territorial du Sicoval**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

En 2012, le Sicoval a adopté de manière volontariste un plan climat énergie territorial et, depuis, met en œuvre son programme d'actions.

En 2016, le Sicoval engage son évaluation et sa révision. Depuis, la Loi Grenelle II puis la Loi Transition Énergétique pour la croissance verte de 2015 ont rendu obligatoire les plans climat. L'article L.229-26 du code de l'environnement impose désormais que les EPCI comme le Sicoval adoptent un « Plan Climat Air Energie Territorial » au plus tard le 31 décembre 2016.

Le Sicoval poursuit la mise en œuvre des actions de son plan climat luttant ainsi contre les émissions de gaz à effet de serre. Pour rappel, le Plan Climat Energie Territorial est une démarche de développement durable qui regroupe et rend visible l'ensemble des politiques visant à diminuer les consommations d'énergie, à lutter contre les émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter au changement climatique. En se basant sur un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre (qui sera actualisé fin 2016), il s'agit de fixer des objectifs quantifiés de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de définir, en concertation avec les acteurs du territoire, un programme d'actions dans le champs de ses propres compétences et de chercher à engager les acteurs du territoire dans cette dynamique de lutte contre le changement climatique.

En 2016, le Sicoval a délibéré pour engager une démarche Cit'ergie afin de suivre et d'évaluer l'efficacité des actions entreprises en termes de lutte contre les gaz à effet de serre et d'économies d'énergie. Grâce à cette démarche, le Sicoval sera en mesure d'élaborer un nouveau programme d'actions les plus efficaces possibles incluant la lutte pour l'amélioration de la qualité de l'air tel que prévu par la réglementation.

Il est proposé :

- de faire évoluer le Plan Climat Energie Territorial actuel en Plan Climat Air Energie Territorial du Sicoval pour une adoption par le Conseil de communauté courant 2017
- d'informer de cette démarche le préfet, le préfet de région, le président du conseil départemental et le président du conseil régional ainsi que toutes structures indiquées par l'Article R. 229-53 du code de l'environnement
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes afférents à ce dossier, notamment les demandes de subvention et partenariats avec les organismes liés à la démarche de plan climat énergie territorial.

**N° S201611015**

Le Conseil de Communauté décide à la majorité de ses membres présents d'adopter cette délibération.

**Le Président,**

**Jacques OBERTI**

AINSI FAIT ET DELIBERE LES, JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME

Certifié exécutoire  
Publié ou notifié le 15/11/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**L'an deux mille dix huit, le huit octobre**

Les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, à 20 h 30, sous la présidence de Jacques OBERTI.

**Date de convocation** : le 2 octobre 2018

**Etaient présents** :

Jacques OBERTI - Gérard BOLET - Arnaud LAFON - Michèle GARRIGUES - Bruno MOGICATO - Bruno CAUBET - Bernadette SANMARTIN - Bernard DUQUESNOY - Georges SALEIL - Françoise EMERY - Laurent FOREST - Laurent CHERUBIN - Christine GALVANI - Catherine GAVEN - Claudia FAIVRE - Béatrix HEBRARD DE VEYRINAS - Alain SERIEYS - Karine ROVIRA - Pablo ARCE - Henri AREVALO - Patrice ARSEGUEL - François AUMONIER - Irène BACLE - Bruno PEREZ - Patrice BROT - Jacques CHARRIE - Jean CHEVALIER - Claude DUCERT - Roselyne FEYT - André FOURNIE - Christine MARTINEZ - Michel INTRAND - Frédéric LEGAY - Michel LEGOURD - Denis LOUBET - Jean-Daniel MARTY - Véronique MAUMY - Joël MIELLET - Georges RAVOIRE - Patrick LEMARIE - Patrice ROBERT - Pierre-Yves SCHANEN - Jacques SEGERIC - Claudette SICHU - Danielle SUBIELA - François-Régis VALETTE - Mireille ARNOULT - Sylvère VIE - Mireille GARCIA

**Absents excusés** :

Marie-Pierre DOSTE - Eric BORRA - Christian HUGUES - Divine NSIMBA LUMPUNI - Pierre MULLER - Marie-Ange SCANO

**Pouvoirs** :

Christophe LUBAC a donné pouvoir à Claudia FAIVRE - Pierre LATTARD a donné pouvoir à Roselyne FEYT - Jean-françois ROUSSEL a donné pouvoir à Christine MARTINEZ - René BAUDOUIN a donné pouvoir à Denis LOUBET - Sylvie BORIES a donné pouvoir à Michel INTRAND - Roselyne BROUSSAL a donné pouvoir à Bernadette SANMARTIN - Maryse CABAU a donné pouvoir à Patrice BROT - Jean-Pierre HARDY a donné pouvoir à Henri AREVALO - Dominique SANGAY a donné pouvoir à Bruno CAUBET - Marie-Thérèse MAURO a donné pouvoir à Béatrix HEBRARD DE VEYRINAS - Patrick PARIS a donné pouvoir à Patrick LEMARIE - Marc TONDRIAUX a donné pouvoir à Bernard DUQUESNOY

Secrétaires de séance : Patrice BROT

**Nombre de membres :**      **En Exercice : 67**      **Présents : 49**      **Votants : 61**

**Pas de participation : 6**      **Pour : 61**      **Contre : 0**      **Abstention : 0**

**Objet : Programme d'actions plan climat air énergie territorial 2019-2024**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Le Sicoval a engagé l'élaboration du plan climat air énergie territorial tel que prévu par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) qui renforce le rôle des intercommunalités en les nommant coordinateurs de la transition énergétique (délibération S201611015 du 7 novembre 2016).

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2<sup>e</sup> génération intègre le volet polluants atmosphériques et l'échelle territoriale. Il doit comprendre :

- un diagnostic territorial : état des lieux sur les émissions de gaz à effet de serre, les polluants atmosphériques, la séquestration carbone, la consommation énergétique, la production d'énergies renouvelables, les réseaux de transport et de distribution d'énergie, la vulnérabilité du territoire au changement climatique
- une stratégie territoriale qui fixe des ambitions mesurables à atteindre à l'horizon 2050,
- un programme d'actions 2019-2024
- un dispositif de suivi et d'évaluation.

Le bilan du précédent Plan climat énergie territorial (PCET) voté en 2012 s'est donné comme objectif d'atteindre **-20%** des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2020. Le diagnostic a permis d'établir que les émissions de GES du territoire ont été réduites de **-19,7%** entre 1990 et 2015. Cette réduction peut s'attribuer à un positionnement exemplaire du Sicoval en matière de politique climat-énergie et lié en particulier à la mise en œuvre des actions programmées dans ce précédent PCET, dont près de 90% ont été réalisées ou engagées.

Les enjeux principaux du territoire issus du diagnostic sont les suivants :

- Une croissance démographique hors norme, avec +10% de population entre 2010 et 2015,
- Une production des émissions de gaz à effet de serre (GES) liée principalement aux transports, au résidentiel-tertiaire et à l'alimentation et la production de déchets,
- Des émissions de polluants atmosphériques liés en grande partie au transport, au résidentiel-tertiaire et à l'agriculture, avec des épisodes réguliers de pollution aux particules fines, un objectif qualité en ozone non respecté et une pollution chronique au dioxyde d'azote aux abords de l'autoroute A61. L'agglomération toulousaine est concernée par le contentieux européen pour le non-respect des engagements de la France en terme d'émission de polluants,

- Un potentiel d'augmentation de la production d'énergies renouvelables, notamment du bois-énergie, du photovoltaïque et de la géothermie,
- La surface urbanisée a progressé de +1,30% par an entre 1999 et 2013, au détriment des surfaces agricoles, à l'échelle du SCOT,
- Un territoire sensible au changement climatique (hausse des températures, événements climatiques extrêmes, sécheresse) avec un impact fort sur la ressource en eau (quantité et qualité), la biodiversité et la santé des personnes (pollutions, canicules).

En considération de ces enjeux, la stratégie d'action climat air énergie se décline en 5 axes thématiques et stratégiques, afin de devenir « Un territoire en transition pour préparer l'avenir des générations futures et assurer une qualité de vie dès aujourd'hui. ».

Axe 1 : Un territoire en transition énergétique :

- Vers une diminution de la consommation d'énergie, à travers la sobriété et la performance
- Vers une augmentation de la production d'énergie renouvelable
- Encourager l'innovation

Cible prioritaire : le transport routier, l'habitat et le tertiaire

*Ambition : -50% de la consommation d'énergie en 2050 par rapport à 2013 et multiplier par 3 la production d'énergie renouvelable à 2050 par rapport à 2012*

Axe 2 : Un air respirable, un enjeu sanitaire :

- Un état des lieux à mener sur le territoire pour disposer de données concernant les concentrations de polluants et les impacts sur la santé
- Des actions pertinentes dès maintenant : ne pas attendre

Cible prioritaire : le transport routier, les cheminées à foyer ouvert et l'agriculture

*Ambition : maintenir les efforts pour atteindre nos engagements sur chaque polluant visé vis-à-vis du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération toulousaine et des engagements de l'Etat, à 2020 et 2030*

Axe 3 : Changement climatique : un territoire concerné et une population vulnérable :

Conscient de la réalité du changement climatique et de ses enjeux, le Sicoval souhaite agir sur les deux leviers suivants :

- Atténuation de l'impact sur le climat, en diminuant ses émissions de gaz à effet de serre avec des actions sur les transports et déplacements, sur les bâtiments et sur la consommation alimentaire et la préservation des ressources,
- Adaptation au changement climatique, avec la préservation de la biodiversité, l'anticipation du confort d'été, le développement d'emplois locaux et non délocalisables et de filières de formation pour accompagner la mutation économique vers les nouveaux secteurs d'activités liés aux énergies renouvelables, aux économies d'énergie et à l'agro-écologie, la promotion de l'économie circulaire.



Cible prioritaire : les déplacements, les bâtiments, l'alimentation et les ressources

*Ambition : -60% d'émissions de gaz à effet de serre à 2050 par rapport à 2013*

Axe 4 : Un territoire à entraîner :

- Conforter l'exemplarité de la communauté d'agglomération par ses actions sur son patrimoine, la formation de ses agents pour la prise en compte du climat et de la pollution atmosphérique dans ses missions,
- Communiquer et sensibiliser les acteurs du territoire : les citoyens, les entreprises et les salariés, les communes et leurs élus,
- Renforcer l'effet d'entraînement du Sicoval auprès des acteurs du territoire : communes, entreprises, citoyens (mutualisation, exemplarité, responsabilité, innovation).
- Reconnaître et valoriser les actions vertueuses sur le territoire,

Cible prioritaire : les habitants, les salariés, les élus, les agents

*Ambition : entraîner tous les acteurs du territoire et faire du Sicoval un catalyseur de mobilisation*

Axe 5 : Un programme d'actions efficient :

Pour financer les actions du Plan climat du Sicoval, notre collectivité doit pouvoir :

- S'inscrire dans les programmes de financement de la Région, de l'Etat, de l'Europe,
- Réaliser une évaluation continue et opérationnelle de ses projets
- Développer les partenariats territoriaux (AREC, RNR, Agence de l'eau...) et s'intégrer dans une mutualisation des territoires à l'échelle régionale

Cible prioritaire : adapter les études et les projets pour anticiper au maximum les critères exigeants en termes d'efficacité énergétique et d'innovation ainsi que les délais courts des appels à projets et à candidature.

*Ambition : bénéficier du contexte favorable pour agir efficacement*

Le PCAET est cohérent avec les documents stratégiques tels que :

- Le scénario REPOS (Région à énergie positive) de la Région Occitanie pour lequel la Région souhaite que les territoires s'engagent : le Sicoval prévoit une réduction de 50% de sa consommation d'énergie, cohérente avec l'objectif de -40% visé par la Région à 2050, et de multiplier par 3 sa production d'énergies renouvelables à l'horizon 2050, en cohérence avec l'objectif de la Région.
- Le Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération toulousaine (PPA) est également appliqué dans ses objectifs de réduction des émissions de particules fines et d'oxydes d'azote à 2020.
- Le PCAET respecte les objectifs du SCoT, notamment en tenant compte des objectifs de réduction de la consommation foncière et de préservation de la trame verte et bleue

## N° S201810006

- Le Projet Mobilités 2020.2025.2030, dont les objectifs de réduction d'émission de GES seront largement dépassés par habitant (3,8 kg/habitant/an pour le scénario du Projet Mobilités et 2,3 T/habitant/an pour le Sicoval). Le Projet Mobilité de l'agglomération constitue un point de départ essentiel pour le développement de projets d'intermodalité locaux et pour favoriser les modes doux sur le territoire.
- Le PLH 2017-2022 du Sicoval est également intégré sur les notions de qualité de bâti avec l'application du label Cerqual.

Le plan d'action se veut volontariste et est basé sur un travail important de concertation et d'échanges avec les acteurs du territoire (7 ateliers thématiques organisés, plus de 70 participants), des habitants (55 participants au questionnaire en ligne, des entreprises (atelier avec 6 entreprises), des agents et services (3 ateliers thématiques avec plus de 250 propositions d'action).

Établi pour 6 ans : 2019-2024, le plan d'action comporte plus de 70 actions :

- 12 actions pour accélérer la transition énergétique du territoire
- 12 actions pour la qualité de l'air
- 28 actions pour le changement climatique, dont 15 actions d'atténuation et 13 actions d'adaptation
- 15 actions de mobilisation et d'entraînement de tous les acteurs du territoire
- 7 actions pour un programme efficace

Dans une démarche d'amélioration continue, ce plan sera amené à être régulièrement enrichi et complété par de nouvelles actions portées par le Sicoval ou par la société civile.

En terme de gouvernance, le PCAET est animé en interne par une équipe projet qui en assure le pilotage technique en transversalité avec les services et les partenaires. Elle est garante du respect des engagements du programme et du calendrier, avec l'appui de la Direction.

Les instances décisionnelles pour le suivi du projet, associant les élus concernés, sont inscrites dans la nouvelle gouvernance du Sicoval :

- Groupe de suivi « Suivi du Plan climat air énergie », équivalant à un comité de pilotage, qui permettra le suivi opérationnel du projet
- Comité stratégique Gouvernance et Développement Durable, fixant les grands enjeux politiques et garantissant la transversalité et l'évaluation des politiques menées.

Le Conseil de Communauté reste l'instance délibérative.

Le PCAET du Sicoval sera suivi dans un processus d'amélioration continue, à l'aide de 4 dispositifs de suivi et d'évaluation :

- Le suivi opérationnel permettant de suivre l'avancement de la mise en œuvre des actions. Celui-ci sera réalisé à l'aide de l'outil de suivi des politiques en transversalité avec les activités et actions de chaque comité stratégique porté par la Direction Prospective et Evaluation. Chaque action du PCAET est assortie d'un indicateur de suivi et/ou d'un indicateur de résultat. Annuellement, les résultats d'avancement seront présentés au Groupe de suivi du Plan climat. Ils permettront également d'informer les acteurs engagés intéressés comme le CODEV.
- La politique climat air énergie fait l'objet d'une évaluation au travers du processus Cit'ergie (délibération n°2015-11-19). Ce dispositif permet de structurer l'élaboration et le suivi du PCAET selon une démarche d'amélioration continue. Un état des lieux, portant sur 6 domaines d'actions a été réalisé, donnant lieu à une évaluation initiale (label prévu fin novembre 2018). Puis, un suivi annuel permet d'accompagner l'amélioration de la politique climat, avec une évaluation finale mesurant les progrès réalisés en 4 années.
- Le PCAET fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique (articles L.122-4 à 5 et R.122-7 du Code de l'Environnement). Cette évaluation, réalisée tout au long de l'élaboration du Plan climat, vise à anticiper et réduire les éventuels impacts négatifs du PCAET sur l'environnement et à en renforcer les effets positifs. Les résultats de ce travail enrichissent l'évaluation du PCAET du point de vue de l'environnement et accompagne l'évolution dans une démarche d'amélioration continue.
- Le dispositif d'évaluation du PCAET se réalise en deux temps : une évaluation intermédiaire qui intervient au bout de 3 ans et qui analyse l'état d'avancement du plan d'actions, la gouvernance et le pilotage de la stratégie. Puis une évaluation finale au bout de 6 ans qui doit permettre l'analyse des résultats au vu des indicateurs et des impacts du PCAET dans son ensemble sur le territoire.

Il est proposé :

- d'approuver le programme du plan climat air énergie territorial pour la période 2019-2024 et le plan d'actions du Sicoval joints en annexes ;
- d'autoriser le président ou son représentant à engager toutes les démarches réglementaires visant l'approbation du PCAET (consultation de l'autorité environnementale, du public, du Préfet de Région et du Président du Conseil Régional, etc.) ;
- de lancer la mise en œuvre du programme d'action, son suivi et de son évaluation ;
- d'autoriser le président ou son représentant à solliciter toutes les aides financières possibles dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET et à signer les actes afférents à ce dossier.
- d'autoriser M. le Président à demander la labellisation Cit'ergie à la Commission Nationale du Label et à signer les documents relatifs au bon aboutissement de la labellisation Cit'ergie du Sicoval.
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document afférent.

**N° S201810006**

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'adopter cette délibération.

**Le Président,**

**Jacques OBERTI**

AINSI FAIT ET DELIBERE LES, JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME

Certifié exécutoire  
Publié ou notifié le 16/10/2018